



## QUESTIONS FRÉQUENTES

# Tout comprendre avant de candidater

Cette FAQ répond aux questions les plus fréquentes sur le référencement prestataire, le fonctionnement de la plateforme et le cadre commercial proposé.

Plateforme intermédiaire de mise en relation

Référencement annuel

Exclusivité locale

### Qu'est-ce que le référencement prestataire ?

Le référencement permet à un professionnel indépendant d'être présenté sur la plateforme sur une zone et des sous-types de prestations définis, dans le cadre d'un abonnement annuel.

### Qui peut candidater ?

Les candidatures concernent des entreprises capables d'intervenir réellement sur les sous-types de prestations proposés, avec un SIRET actif, une assurance RC Pro valide, un KBIS ou avis SIRENE disponible et une organisation compatible avec une réponse sérieuse.

### La plateforme réalise-t-elle les interventions ?

Non. SOS Nettoyage Extrême est une plateforme intermédiaire de mise en relation. Les interventions sont réalisées par des prestataires indépendants référencés.

### Comment fonctionne l'exclusivité ?

L'exclusivité s'apprécie par département et sous-type de prestation, selon disponibilité. Lorsqu'un référencement est opérationnel sur ce périmètre, après paiement et validation des justificatifs obligatoires, le prestataire concerné est le seul à recevoir les demandes correspondant à ce département et à ces sous-types de prestations. Elle n'est pas globale sur un département sans distinction de spécialité.

### Le référencement garantit-il des demandes ?

Non. Le référencement donne une visibilité qualitative sur une zone et des sous-types de prestations validés, mais ne constitue pas une garantie de volume minimum ou de chiffre d'affaires.

### Comment les demandes me sont-elles transmises ?

Lorsqu'une demande arrive sur la plateforme dans votre département et sur vos sous-types de prestations validés, vous êtes le seul prestataire référencé à la recevoir sur ce périmètre. Elle vous est transmise par email et dans votre espace prestataire, où vous pouvez la gérer et la suivre.



## CADRE ET CANDIDATURE

# Les points à retenir avant d'aller plus loin

Le bon usage de la plateforme repose sur un périmètre clair, des sous-types de prestations réellement maîtrisés et une capacité d'intervention cohérente avec le référencement demandé.

### Comment les demandes me sont-elles transmises ?

Lorsqu'une demande arrive sur votre département et vos sous-types validés, elle vous est transmise par email et dans votre espace prestataire.

### Que faut-il fournir pour candidater ?

Les éléments de base à communiquer sont votre raison sociale, votre SIRET, vos coordonnées directes, vos départements couverts, vos sous-types de prestations, votre assurance RC Pro et votre KBIS ou avis SIRENE. Ces justificatifs sont obligatoires : sans validation, le référencement reste suspendu et aucune demande n'est transmise.

### Quels critères sont étudiés ?

La plateforme étudie la cohérence du profil, la réalité de la zone couverte, les sous-types de prestations réellement pris en charge et la capacité du prestataire à répondre sérieusement aux demandes.

### Puis-je choisir seulement certains sous-types de prestations ?

Oui. Le prestataire choisit les sous-types de prestations qu'il souhaite couvrir. Il est recommandé de rester strictement sur les prestations réellement maîtrisées.

### Que comprend le référencement annuel ?

Il comprend un cadre de visibilité locale sur une zone et des sous-types de prestations validés, une logique d'exclusivité et la transmission exclusive des demandes correspondant à votre périmètre validé.

### Que se passe-t-il après un premier échange ?

Après qualification du profil, une proposition de référencement peut être présentée si la candidature correspond au besoin de la plateforme. Le montant annuel est visible avant toute validation de commande.

### Le référencement constitue-t-il une certification ?

Non. Le référencement ne constitue ni un agrément, ni une certification, ni une labellisation. Il s'agit d'un cadre commercial de mise en relation.

Les prestataires référencés exercent dans le cadre d'un abonnement payant souscrit auprès de la plateforme ; ce référencement ne constitue pas un agrément, une certification ni une labellisation.